

AMBASSADE DE LA
Mission Permanente
auprès de l'Office des Nations Unies,
de l'Organisation Mondiale du Commerce
et des autres
Organisations Internationales à Genève



REPUBLIQUE TOGOLAISE
Travail-Liberté-Patrie

39

Conseil des droits de l'homme

**16^{ème} Session du groupe de travail
de l'Examen Périodique Universel (EPU)
22 avril au 03 mai 2013**

Examen du rapport de l'Allemagne

**Déclaration de Son excellence
Madame Nakpa POLO,
Ambassadeur, Représentant Permanent**

Jeudi, 25 avril 2013

09 h - 12 h 30

Merci Monsieur le Président,

Monsieur le Président,

Ma délégation souhaite la bienvenue à celle de l'Allemagne et apprécie favorablement l'engagement renouvelé de ce pays à honorer ses engagements en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Le Togo prend note des diverses mesures législatives et institutionnelles qui ont été prises pour améliorer la situation des droits de l'homme ;
entre autres :

- l'adoption d'un Plan national d'action visant à mettre en oeuvre la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ;
- la mise en place d'un mécanisme national de prévention conformément au protocole facultatif se rapportant à la Convention contre la torture.

Ma délégation prend également note du fait que l'Allemagne a retiré toutes ses réserves à la Convention relative aux droits de l'enfant et lui recommande de mettre sa législation en conformité avec cet instrument.

Le Togo se félicite de l'acceptation par l'Allemagne lors du premier cycle, de la recommandation figurant au paragraphe 81.13 du rapport du Groupe de travail sur l'EPU, relative aux infractions à motivation raciste et apprécie favorablement les efforts déployés pour mettre fin au racisme, à la xénophobie et aux activités des groupes néonazis.

Toutefois, nous déplorons le fait que, malgré ces efforts, la discrimination raciale reste un phénomène important dans la vie quotidienne.

A cet égard, ma délégation recommande à l'Allemagne d'intensifier les actions de sensibilisation de la population et de prendre les mesures nécessaires pour que les personnes les plus exposées à la discrimination soient pleinement informées des voies de recours existantes.

En ce qui concerne les droits des migrants, ma délégation tout en prenant note des améliorations constatées dans le domaine du droit à l'éducation, aux soins de santé de base pour tous les migrants, recommande à l'Allemagne d'envisager à nouveau la possibilité de supprimer les sanctions pénales contre les « sans papiers ».

Enfin, ma délégation salue la contribution de l'Allemagne à l'aide au développement, et l'invite à poursuivre ses efforts dans ce domaine, malgré la conjoncture économique actuelle.

Je vous remercie !

